

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Envoyé en préfecture le 16/03/2024

Reçu en préfecture le 16/03/2024

Publié le 16/03/2024

Auteur : Martial SIMONDANT - Maire
ID : 038-213800154-20240306-D20240306_06-DE

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de membres présents : 13
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de suffrages exprimés : 17

VOTES :

Contre : 0 Pour : 17 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage

Délibération n° D 2024-03-06 - 06

Date de la séance : 06/03/2024

Date de la convocation : 27/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Présents : SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, DURAND Grégory, FAURY Fabrice, LAMOURY Michelle, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, CROUZET Rémy, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, PIGNARD Laurence, PIOLAT Laetitia, SAUNIER Isabelle

Absents avec pouvoir : LECOMTE LEMOINE Brigitte donne pouvoir à METRAL Evelyne
GREA Pascale donne pouvoir à DURAND Gregory
GAUTIER Alexandra donne pouvoir à PIOLAT Laëtitia
ROUSSILLON Julien donne pouvoir à SIMONDANT Martial

Excusés : JACQUENOT Stéphane, GUILLAUD Baptiste

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle le travail effectué en 2023 pour définir un nouveau règlement d'attribution des subventions à compter de l'exercice 2024,

Chaque association a été informée de ce nouveau règlement par courrier en date du 18 août 2023 et invitée à fournir tous les documents nécessaires,

Considérant les éléments reçus au 4 mars 2024,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le règlement d'attribution annexé à la présente délibération
- **FIXE** les subventions « socle » comme suit :

ASSOCIATION	Montant
ACFC Artas Charantonnay Football Club	100 €
ACCA Saint Hubert Artasienne	100 €
AFN Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie	100 €
GVA Gymnastique Volontaire d'Artas	100 €
Je t'aime à l'Artasienne	100 €
La Petite Colline	100 €
Mémoire et Patrimoine	100 €
Sou des écoles	100 €
Trait d'union artasien	100 €
TOTAL	900 €

- **DIT** que les subventions « exceptionnelles » seront examinées dans un second temps.
- **DIT** que les crédits correspondant sont inscrits au budget 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à exécuter la présente délibération et à signer toute pièce s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire
M. SIMONDANT

La secrétaire de séance
M. LAMOURY

